

DIMANCHE 3 MAI 2026

Nendaz et ses prairies - Assemblée générale

Le Grand Bisse de Vex nous amènera aux prairies sèches situées sous Clèbes et Verrey, un site protégé aux niveaux national et régional. Vincent Mariéthoz, de la commune de Nendaz, nous accompagnera à la découverte des valeurs naturelles du site, de son évolution ainsi que des derniers travaux d'entretien.

Des membres de l'association Héritage en Herbe nous présenteront leurs projets originaux de transmission du savoir lié aux plantes médicinales.



9h00 : Rendez-vous à la gare de Sion.

9h10 : Bus B364 pour Veysonnaz, station.

9h45 : Arrivée à Veysonnaz et départ à pied pour le grand bisse de Vex. Début de l'excursion.

12h00 env. : Pique-nique tiré du sac, à charge de chacun.

12h30 : Assemblée générale de La Murithienne.

16h00 env. : Fin de l'excursion, bus B362 depuis Beuson (ou depuis Veysonnaz en cas de pluie).



16h30 : Arrivée à Sion, poste/gare.



L'itinéraire sera adapté en fonction de la météo !

Il fera environ 7 km et le dénivelé maximum positif sera de 150 m et négatif de 450 m.

Le **lieu de l'assemblée générale** sera également adapté à la météo:

- Couvert de la Djiette en cas de pluie (accessible en voiture depuis Beuson). 
- Prairie sous le village de Clèbes en cas de beau temps (petit parking à côté de l'arrêt de bus de Clèbes). 



Le natel de La Murithienne sera mis en service dès le samedi 2 mai au n° 078 832 34 42.

Ordre du jour de l'assemblée générale

- Rapport activités 2025.
- Lecture des comptes 2025 et du rapport des vérificateurs, approbation.
- Budget prévisionnel et activités 2026.
- Nominations statutaires.
- Divers.



Inscription d'ici le mercredi **29 avril 2026** sur notre site :
www.lamurithienne.ch




Adultes : 10.- | Jeunes (moins 16 ans) : gratuit

Le montant à payer couvre l'organisation. Le transport en bus est à la charge des participants. Vous pouvez effectuer votre versement à l'aide du QR-Code ou du n° IBAN ci-dessous.

Merci de vous équiper en fonction de la météo du jour, d'être muni de bonnes chaussures, d'apporter un pique-nique, et de prendre vos titres de transport à l'avance et de vous munir de vos abonnements le cas échéant.

Chaque participant doit être assuré personnellement ; les organisateurs et accompagnateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accidents.

Au plaisir de vous retrouver lors de cette excursion,
Le comité

Récépissé Compte / Payable à CH18 0900 0000 1900 0623 5 La Murithienne Case postale 2251 1950 Sion Payable par (nom/adresse) ┌ └ Monnaie Montant CHF ┌ └ Point de dépôt	Section paiement  Monnaie Montant CHF ┌ └	Compte / Payable à CH18 0900 0000 1900 0623 5 La Murithienne Case postale 2251 1950 Sion Payable par (nom/adresse) ┌ └
---	--	---